

Formulaire d'inscription

Écrire en lettres moulées S.V.P.

Nom des parents (tuteurs ou parents adoptifs) :

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Téléphone (jour) : _____

Téléphone (soir) : _____

Courriel : _____

Le demandeur est :

Propriétaire Copropriétaire Locataire

Prénom et nom de l'enfant :

Date de naissance (ou d'adoption) :

Choix des essences d'arbres :

Indiquez vos préférences dans l'ordre (1 à 5).

Érable Chêne Tilleul

Amélanchier Pometier

Je, soussigné(e), déclare que les renseignements mentionnés dans la présente demande sont exacts et que je m'engage à planter, sur le terrain de ma résidence à Mont-Saint-Hilaire, l'arbre qui me sera donné pour souligner la naissance ou l'adoption de mon enfant.

Signature du demandeur :

Date : _____

Section réservée à la Ville de Mont-Saint-Hilaire

Demande reçue le : _____

Par : _____

Pour plus d'information

Ville de Mont-Saint-Hilaire

100, rue du Centre-Civique

Mont-Saint-Hilaire QC J3H 3M8

Tél. : 450 467-2854, poste 2283

parc@villemsh.ca www.villemsh.ca

Publié par la Ville de Mont-Saint-Hilaire – réédition mars 2017

Aux familles
de Mont-Saint-Hilaire

PROGRAMME

Un arbre



**pour
un nouvel enfant**

« En harmonie, l'arbre
et l'enfant grandiront,
s'épanouiront à la vie et
prendront racine,
chacun à leur rythme,
au fil du temps,
dans leur environnement... »



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Un arbre pour un nouvel enfant

La Ville de Mont-Saint-Hilaire est heureuse de souligner la **naissance** des enfants dans la communauté hilairemontoise par la donation d'un arbre.

Conformément aux orientations de sa Politique de l'arbre, la Ville **offre gratuitement** aux parents de nouveau-nés de Mont-Saint-Hilaire un choix de cinq essences d'arbres, soit l'érable, le chêne et le tilleul et, pour accommoder les résidents qui ont un terrain de moins grande superficie, l'amélanchier et le pommier sont également offerts.

D'une valeur de plus de 100 \$, cette offre comprend également un tuteur, du paillis et une garantie d'un an de l'arbre (valable si entretien adéquat).

En plantant cet arbre sur le terrain de leur résidence, les parents de nouveau-nés contribueront à **préserver** et à **améliorer** le patrimoine naturel exceptionnel de Mont-Saint-Hilaire!

Offrons aux enfants d'aujourd'hui et de demain un avenir plus vert!



Qui est admissible au programme?

Pour **bénéficier** du programme, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Être résident de Mont-Saint-Hilaire (propriétaire, copropriétaire ou locataire);
- Être le parent biologique ou adoptif d'un enfant âgé de moins de 12 mois;
- Être en mesure d'effectuer la plantation de l'arbre sur le terrain de votre résidence (sans empiéter sur l'emprise de la rue).

Comment s'inscrire?

- Complétez le formulaire d'inscription et présentez-vous à l'un des comptoirs d'accueil des bâtiments municipaux (hôtel de ville, Centre aquatique, Bibliothèque Armand-Cardinal, pavillon Jordi-Bonet ou garage municipal);
- Ayez en main une preuve de résidence et le certificat de naissance de votre enfant;
- Inscrivez-vous avant :
 - ◇ **le 1^{er} septembre** de chaque année (distribution prévue à la mi-octobre);
- Dans le cas où vous êtes locataire d'une propriété ou copropriétaire, le propriétaire ou le syndicat doit fournir à la Ville une lettre d'engagement garantissant la plantation de l'arbre sur le terrain où vous habitez.

Votre demande sera traitée par la Ville et la **livraison** sera assurée par le fournisseur directement à votre domicile.